

Rapport n°12 :**DECA-BFC : convention attributive d'objectifs et de moyens**

Rapporteur (s) :	Luc JOHANN – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Emmanuel PARIS Responsable des affaires juridiques
Séance du Conseil d'administration	6 février 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Dans l'objectif de favoriser le rapprochement entre la recherche publique et le monde économique mais aussi la création d'entreprises innovantes sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre UBFC et DECA-BFC en octobre 2018 pour une durée d'un an.

Afin d'assurer la continuité du partenariat entre les deux structures et le développement des actions, la proposition de renouvellement de cette convention d'objectifs et de moyens présenté en annexe de ce rapport.

Annexe :

- Bilan 2018-2019
- Proposition de convention d'objectifs et de moyens UBFC / DECA-BFC

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette proposition de renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre UBFC et DECA-BFC.

Convention d'objectifs et de moyens entre l'Université de Bourgogne - Franche-Comté (UBFC)
et l'association DECA-BFC
Bilan des actions 2018 - 2019

<p>contractualiser avec la société d'accélération du transfert de Technologies – SATT Grand Est des axes de partenariat pour optimiser la création d'entreprises régionales innovantes à partir des projets de maturation scientifiquement issus des laboratoires de recherche du site Bourgogne - Franche-Comté</p>	<p>Une convention de partenariat entre SATT SAYENS et DECA-BFC a été signée le 21 décembre 2018.</p> <p>Les objectifs de cette convention sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'optimiser la sensibilisation à l'entrepreneuriat des chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté, ○ de développer le flux de projets issus de la recherche vers des activités de création de start-up, notamment par des actions concertées de détection au sein des laboratoires de recherche publique, ○ d'assurer un continuum dans l'accompagnement des projets de start-up issus de la recherche publique. <p>Porteurs de projet en maturation à la SATT SAYENS entrés en incubation à DECA-BFC :</p> <p>SON/ICMUB METABSORBER FEMTO-ST WITTYM/CIAD</p>
<p>Fédérer les premiers partenariats nécessaires avec les laboratoires de recherche du site BFC à travers des actions d'information à l'entrepreneuriat notamment en direction des doctorants recrutés par les écoles doctorales d'université de Bourgogne Franche-Comté et postdocs d'université de Bourgogne Franche-Comté ;</p>	<p>Participation aux actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de DECA-BFC à la journée de rentrée doctorale 2018, le 13 novembre à Dijon. <p>Présentation de l'incubateur aux directeurs de laboratoire de recherche sous l'égide des vice-présidents en charge de la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'Université de Bourgogne à l'ICMUB, au LEACA, au LIB, l'UFR Sciences Humaines, à la Maison des Sciences de l'Homme, au Psy DREPI, à APS,I à l'IUT Le creusot / campus des métiers, - de l'Université de Franche-Comté, à l'UFR des sports, à l'UFR Sciences Techniques et Gestion de l'Industrie, à l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société, à l'UFR Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion, à l'UFR Sciences de la Santé, à l'UFR Sciences et Techniques.

	<p>DECA-BFC a participé à la finale régionale le 16 octobre 2018 des concours ILAB, PEPITE Tremplin et « Chercheurs entrepreneurs Challenge.</p> <p>DECA-BFC a été membre du jury de sélection des doctorants et post-doc du dispositif Itinéraire Chercheur Entrepreneur 2019 le 9/07/2019</p>
--	---

<p>Convier le représentant de PEPITE aux comités de sélection de DECA-BFC</p> <p>Repérer, avec les représentants du dispositif PEPITE, les projets en lien avec la recherche publique parmi les étudiants entrepreneurs et leur proposer un accompagnement personnalisé, en complément des formations et du coworking proposés au sein d'UBFC. Rendre accessible aux étudiants entrepreneurs les formations de DECA-BFC</p>	<p>La représentante de PEPITE a été conviée aux comités de sélection de DECA-BFC des 10 juillet, 2 octobre, 11 décembre 2018 et du 12 mars, 23 mai et 11 juillet 2019 et aux comités de suivi des 12 février 14 mai et 11 juin 2019.</p> <p>DECA-BFC a participé au comité d'engagement du 26 septembre et 7 novembre 2018 ; des étudiants ont fait une présentation de leurs projets pour l'obtention du statut étudiant entrepreneur. Dans ce cadre, DECA-BFC, avec les représentants de PEPITE, ont identifié des porteurs de projets en lien avec la recherche publique parmi les étudiants entrepreneurs ; DECA-BFC leur a proposé un accompagnement personnalisé en pré-incubation et les invitent à participer aux ateliers de l'entrepreneuriat de DECA-BFC. Ces porteurs de projets sont : Vladimir Gauthier (CellSelect) Louis Jeannin (Foxar) Nicolas Caligiuri (Foxar) Romain Viala (MICAD) Gael Matten (Smart Acoustic Skin) Elisaveta Khorzkhova (IMPRO MICRO)</p> <p>DECA-BFC a été membre du jury au concours PEPITE National le 16 juillet 2019.</p> <p>DECA-BFC a été invité au bootcamp de PEPITE le 24 novembre 2018 à Arc et Senans.</p> <p>Participation de DECA-BFC au workshop du 20 mars à Besançon organisé par PEPITE qui est proposé aux doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs qui ont un projet ou une idée de création d'activité fondé sur leur domaine de recherche.</p> <p>DECA-BFC a présenté l'incubateur régional à la délégation d'étudiants entrepreneurs de l'université Hassan II et le pôle d'entrepreneuriat étudiant SALEEM du Casablanca le 10 avril 2019.</p>
---	---

Convention d'objectifs et de moyens entre
Université Bourgogne Franche-Comté et l'association DECA-BFC

ENTRE

L'Université Bourgogne Franche-Comté, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant son siège social au 32 avenue de l'Observatoire, 25000 Besançon, représentée par son administrateur provisoire, Monsieur Luc JOHAN

ET

L'association DECA-BFC – Dispositif d'Entrepreneuriat acAdémique de Bourgogne-Franche-Comté, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Déclarée en préfecture de Côte d'or sous le numéro W 212009328, n° SIRET : 833 661 499 00016

Dont le siège social est situé à Maison Régionale de l'innovation, 64 A rue Sully 21 000 Dijon,

Représentée par Monsieur François ROCHE-BRUYN en sa qualité de Président

Ci-après dénommée « DECA-BFC »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Dispositif d'Entrepreneuriat acAdémique de Bourgogne-Franche-Comté -DECA-BFC - a été créé le 17 novembre 2017 par 8 établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne Franche Comté, membres fondateurs sous l'impulsion du conseil régional Bourgogne - Franche-Comté et de l'Etat. Dès la première année de son existence, un partenariat a été engagé avec l'ensemble desdits établissements par des conventions d'objectifs et de moyens dans le but de travailler en coordination étroite avec les dispositifs d'entrepreneuriat étudiant et d'optimiser le flux de porteurs potentiels de projets innovants. A ce titre l'Université Bourgogne Franche-Comté a favorisé un certain nombre d'actions qui ont contribué à rendre le parcours des étudiants entrepreneurs de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région BFC cohérent, fluide et attractif.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de régir l'ensemble des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs fixés par les deux parties.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Par la présente convention, Université Bourgogne Franche-Comté et l'Association DECA-BFC ont défini les objectifs suivants :

- ✓ rechercher ensemble les meilleures voies de coordination au service de l'entrepreneuriat des étudiants et des jeunes diplômés,
- ✓ optimiser la sensibilisation des chercheurs d'Université Bourgogne Franche-Comté en étroite collaboration avec les projets de maturation gérés par la SATT SAYENS,
- ✓ définir le périmètre d'intervention de l'association DECA-BFC sur les phases de pré-incubation, en particulier pour les étudiants entrepreneurs, pour lesquels le statut national prévoit un double accompagnement, académique et extérieur,
- ✓ assurer la promotion des dispositifs de pré-accompagnement et d'accompagnement.

ARTICLE 3 : ACTIONS

Pour réaliser les objectifs énoncés ci-dessus, l'association DECA-BFC s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- ✓ Mettre en place les différentes actions de la convention SATT SAYENS – DECA-BFC signée le 21 décembre 2018 pour intensifier le flux de projets issus de la recherche publique et optimiser le continuum d'accompagnement dans la création d'entreprises régionales innovantes à partir des projets de maturation scientifiquement issus des laboratoires de recherche de Université Bourgogne Franche-Comté,
- ✓ optimiser les partenariats nécessaires avec les laboratoires de recherche du site BFC à travers des actions d'information à l'entrepreneuriat notamment en direction des doctorants recrutés par les écoles doctorales d'Université Bourgogne Franche-Comté et postdocs d'Université Bourgogne Franche-Comté,
- ✓ convier le représentant du dispositif PEPITE aux comités de sélection de DECA-BFC,
- ✓ proposer aux incubés, s'ils remplissent les conditions, le statut d'Étudiant Entrepreneur,
- ✓ repérer, avec les représentants du dispositif PEPITE, les projets en lien avec la recherche publique parmi les Étudiants Entrepreneurs et leur proposer un accompagnement personnalisé en pré-incubation, en complément des formations et du coworking proposés au sein d'UBFC ,
- ✓ rendre accessible aux étudiants entrepreneurs les ateliers de l'entrepreneuriat de DECA-BFC.

Par ailleurs, Université Bourgogne Franche-Comté s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- ✓ convier DECA-BFC aux Comités de sélection des Etudiants Entrepreneurs organisés par le dispositif PEPITE,
- ✓ convier DECA-BFC à la journée de rencontre des structures régionales organisée par le dispositif PEPITE dans le cadre du BOOT CAMP,
- ✓ rendre accessible aux incubés les formations dispensées dans le cadre de PEPITE.

ARTICLE 4 : AIDE EN NATURE ET PARTICIPATION FINANCIERE

Des points réguliers seront mis en place entre Université Bourgogne Franche-Comté et DECA-BFC.

L'association DECA-BFC pourra disposer ponctuellement d'une salle pour les réunions sous réserve de disponibilité et après validation par Université Bourgogne Franche-Comté.

L'association DECA-BFC recevra également une contribution financière d'un montant total de 4 000 euros (quatre mille euros).

Cette contribution financière sera versée à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, c'est-à-dire à compter de sa signature et de son approbation par le Conseil d'Administration d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Un bilan des actions mises en œuvre par l'association DECA-BFC devra parvenir à la Présidence d'Université Bourgogne Franche-Comté à l'expiration du terme de la convention. Etant donné la date initiale de signature, le bilan parviendra au plus tard au 31 juillet 2020.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties, et pour une durée d'un an.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

L'association DECA-BFC s'engage à faire mention du concours financier d'Université Bourgogne Franche-Comté et apposer le logo type d'Université Bourgogne Franche-Comté sur tous supports de communication.

Chacune des parties se réserve le droit de communiquer sur les actions mises en place dans le cadre de cette convention avec l'utilisation du logo sous condition d'une consultation préalable par écrit de l'autre partie et de son accord.

Une réflexion sera engagée sur l'intégration dans le site internet d'Université Bourgogne Franche-Comté du dispositif de DECA-BFC.

La présente convention donnera lieu, dans la mesure du possible, soit à une conférence de presse associant DECA-BFC et les 8 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, soit à un communiqué de presse commun annonçant la contractualisation de DECA-BFC avec les 8 établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Dijon,
(En deux exemplaires, un pour chaque partie)

Pour l'association DECA-BFC

Pour Université Bourgogne Franche-Comté

François Roche-Bruyn
Président

Luc Johann
Administrateur provisoire